



## vêtements et garde vacances

Par **cat**, le **07/03/2009** à **09:28**

Je suis divorcée et j'ai la garde de mes enfants. Voilà des années que je prépare les vêtements de mes enfants pour partir chez leur père. Aujourd'hui, je demande au père si il ne pourrait pas prendre quelques affaires (seulement pour le week end) chez lui et de les gérer afin de ne plus faire ces fameux sacs de voyage.

Il n'a aucun vêtement chez lui et ne comprend pas ma demande.

Je voudrais savoir si je suis dans l'obligation de lui fournir les vêtements pour le week end chaque fois qu'il prend les enfants ?

Je voudrais également savoir, quand il prend les enfants pour les vacances scolaires ou généralement mes enfants atterrissent chez leur grand-mère parce qu'il ne prend pratiquement jamais de vacances.

Si je peux m'opposer à ce qu'il les prenne ?

Par **wismerhill**, le **18/09/2009** à **07:46**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous, je joint des vêtements pour les week ends et vacances et je ne comprend pas qu'il n'achète même pas une paire de baskets aux enfants qu'il garderait chez lui afin d'avoir le nécessaire en cas de sortie ou d'oubli de ma part. Non, au lieu de cela elles rentrent avec des chaussures de ville souvent très abîmées ou sales, des vêtements manquant à la valise que je dois demander ou encore des affaires ne leur appartenant pas ! Je dois deviner les activités qu'elles auront le week end et le week end ! C'est très désagréable car répétitif... je ne sais pas quoi faire non plus, je continue à faire les valises, mais parfois j'ai envie qu'elles n'emportent rien avec elles...seulement, j'ai un problème de conscience, si je ne joint pas d'affaires, ce sont elles qui en subiraient les conséquences..je suis gênée par cette situation comme vous. Pour les vacances même chose, elles partent chez leur grand mère, je n'ai aucune nouvelle pendant cette période, parfois un message pour un mois d'absence ... pire encore, je ne sais où elles sont, j'apprends à leur retour qu'elles ont été dans l'est, à 700 kms de chez moi, ou bien en vacances chez leur grand mère puis ici et là...cette année j'ai fournie à ma fille aînée un téléphone portable(9ans), afin de pouvoir la joindre elle et sa sœur de 6ans, seulement, n'ayant plus d'unité, elle n'a pu me joindre les 15 jours de vacances restants et n'a osé demander à son père son téléphone car sa belle mère a réprimandé ma fille, lui faisant remarquer qu'elle n'avait pas à divulguer ce qu'ils allaient faire dans l'après midi....

Apparemment, il y a de la censure dans l'air, je ne dois pas poser ce genre de question à mon

enfant..ce n'est pas incroyable ça ?!! Voilà encore des désagréments qui pourrait être évités si le papa arrêta un peu de ne penser qu'à lui.

Si vous avez des solutions, ce sera avec plaisir que je m'en servirais, je tourne un peu en rond dans ma cage pour ma part...Je précise quand même qu'actuellement, je suis en contrat précaire, 800 euros net mensuel, et qu'une paire de chaussures voir deux, c'est une entorse à mon budget quand je dois en racheter régulièrement, ou lorsque des affaires jointes ne me reviennent pas ou des semaines plus tard. Mes enfants commencent à le comprendre et essaient de faire attention, mais il est de la responsabilité de leur père de prendre garde à ses détails qui pour moi mettent en péril mon organisation et mon budget...comme quoi ce qui paraît être un détail pour certains devient infernal pour d'autres...

Cordialement.

Par **cat**, le **18/09/2009** à **09:28**

Madame,

Je pense que le dialogue avec votre ex est important. Une discussion expliquant ce que vous souhaiteriez améliorer ou changer. C'est ce que j'ai fait, non sans grincement de dents. Mais ça a marché. Préparez votre demande et trouvez des arguments. Vous devez garder votre calme lors de votre rencontre. Ne parlez que des enfants et de leurs biens-être. Vous êtes dans une situation difficile et il existe des aides pour faire face à vos problèmes. Bourse aux vêtements, allocations, aide juridictionnelle pour un avocat. Bons de nourriture en mairie. Vous devez demander à votre ex d'avoir le droit de parler avec vos enfants pendant les vacances. Pour les vêtements de vos enfants ne donnez que le strict nécessaire. Une ancienne paire de chaussures et les vêtements que vos enfants mettent le moins. Si cela ne fonctionne pas alors, il faudra trouver une autre stratégie. Vous arrivez à discuter avec lui ? Vous verse-t-il une pension suffisante ? Vous devez laisser la belle-mère de côté pour le moment. Elle a son fils pour elle toute seule maintenant.

amicalement cat

Par **wismerhill**, le **18/09/2009** à **13:16**

merci cat pour votre réponse qui est très sage. Pour répondre à votre question, concernant un dialogue possible et bien, j'ai à plusieurs reprises discuté avec lui mais il dit amen à tous et rien ne change vraiment..Il récupère nos filles, et disparaît. J'ai l'impression que mes mots n'ont aucun impact aucun poids. C'est assez désarmant. Je reste calme, même si c'est difficile. J'ai demandé une médiation auprès du juge lors de notre première audience, je m'y suis rendu, lui non. Concernant la PA j'ai écrit une première question ici même sous le titre de "pension alimentaire dans le cas d'une démission" ou j'explique ma nouvelle situation. Il n'a plus l'intention de la payer pour cause de démission et déménagement.

Voilà ce que je peux dire, je compte écrire une lettre afin de lui expliquer tout cela et d'essayer de trouver ensemble des solutions.

Merci encore pour votre aide.

Cordialement.

Par **cat**, le **18/09/2009** à **14:25**

wismerhill,

Le père dit souvent lors de la séparation qu'il va démissionner mais il n'en est rien. Ne désespérez pas car tout fini toujours par s'arranger avec le temps. S'il aime ses enfants et qu'il veut garder un contact, il ne partira pas non plus. En ce qui concerne la pension alimentaire même s'il est au chômage, vous devez demander à votre avocat qu'il fasse une saisie sur son chômage par le biais d'un huissier de justice. Il ne peut vivre sans ressource et la pension est un dû pour les enfants.

Bon courage

Cat